



Siège Social : « En Pezou » 31460 MASCARVILLE

SAS au capital de 150 000 euros

Téléphone : 05.61.83.23.01

Portable : 06.14.18.80.18

Mail : m-p-i@wanadoo.fr

RC Toulouse : 830 983 532

Code APE : 8299Z

N°TVA Intracommunautaire : FR 71830983532

CONVENTION GÉNÉRALE DE MISE À JOUR OU DE MISE EN PLACE D'UN STOCK INFORMATIQUE

PHARMACIE :

ADRESSE :

DATE D'INVENTAIRE :

LOGICIEL INFORMATIQUE :

• **Article - 1 Principe de Base.**

La réussite de la mise en place ou de la mise à jour d'un stock informatique repose toujours,

- sur la qualité, la rigueur et la précision du relevé de l'inventoriste. En revanche, ce dernier n'a pas pour mission de ranger préalablement l'officine, ni de vérifier et de trier les articles, ni de rechercher les identifiants manquants et de s'interroger sur la nature des codes à relever.
- sur le travail en amont de l'équipe de l'officine qui doit avoir bien différencié, trié, rangé puis le cas échéant identifié les articles avec un système d'étiquetage codes-barres conforme et cohérent (**codes en 13 caractères**). Le respect des normes en vigueur impose à l'officine de mettre en oeuvre une base de données régulièrement mise à jour.
- **Vous devez impérativement prévenir votre société informatique pour prévoir l'intégration du support laissé après notre intervention**

Seule cette cohérence d'ensemble permet de garantir une récupération complète des données normalisées relevées par l'inventoriste et permettre une valorisation précise de l'inventaire effectué.

• **Article - 2 Droit à l'erreur**

La réalisation d'un inventaire dans des conditions courantes et normales de relevé implique l'acceptation d'un taux d'erreurs inévitable. Notre personnel s'efforcera de le minimiser par sa rigueur, par son sérieux et par son professionnalisme.

Les statistiques universellement disponibles admettent des taux d'erreurs moyens en termes de saisie **de l'ordre de 2%**.

Néanmoins, avec la mise en oeuvre de la procédure de comparaison, l'inventoriste s'engage à limiter les erreurs de son ressort.

Rappel des sources habituelles d'aléas et d'erreurs qui entravent systématiquement la bonne réalisation d'un relevé dans sa précision et dans sa durée sans aucunement engager la responsabilité de l'inventoriste quant à leurs conséquences.

- **Toutes conditions de rangement qui ne facilitent pas l'accès, la visualisation, les opérations de tri, de vérification ou de comptage.**
- **Le mélange des références différentes, des produits similaires ou ressemblants.**
- **D'attribuer un code qui ne compte pas 13 caractères (UNIQUEMENT DES CHIFFRES)**
- **D'attribuer un code interne quand le produit dispose d'un code référent.**
- **D'utiliser un code LPPR (code de remboursement)**
- **De continuer de suivre ou de coder des produits nouveaux avec le code du produit qu'ils remplacent.**
- **Relevé des granules et des doses homéopathiques : ils sont supposés être rangés sans confusion de référence dans les cases de chaque tiroir : ces derniers seront donc relevés méthodiquement case après case.**

DE TELLES SITUATIONS FONT EN EFFET PERDRE À SON TRAVAIL TOUTE RIGUEUR, PRÉCISION, COHÉRENCE ET PERTINENCE

N.B : TOUT PRODUIT NON CODIFIÉ NE SERA PAS INTEGRÉ À VOTRE STOCK INFORMATIQUE.

• **Article - 3 Cas particulier**

ROBOTS : les articles contenus dans un robot sont techniquement inaccessibles sans aucune possibilité de relevé. Par contre, il est possible d'exploiter les fichiers codes-quantités générés par votre robot, à condition de nous fournir un support dans un format à définir avant l'inventaire.

• **Article - 4 Mise en place ou Mise à jour du stock**

Pour sa bonne réalisation, il est impératif de **signaler notre intervention à votre Société Informatique** et de prévoir l'heure et le jour du rendez-vous de la récupération des données.

Une liste de codes inconnus ou ignorés est normalement éditée après la récupération de l'inventaire. **Il ne s'agit en aucun cas d'erreurs mais d'une liste de codes effectivement relevés ou générés par l'inventoriste qui ne sont pas encore reconnus dans le fichier de l'officine, soit produit nouveau, soit changement de code, soit mauvaise attribution.**

Cette liste doit nous être rapidement transmise afin de vous identifier ces produits. En retour vous devrez modifier vos fiches suite à l'attribution des libellés exacts.

La signature de la présente convention implique l'adhésion entière et sans réserve des parties aux conditions générales et particulières ci-dessus évoquées.

Cachet et Signature du Titulaire

MP INVENTAIRES